departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 25 septembre 1998

Votants: 44

Controles et vérifications techniques obligatoires - Appel d'offres

Convocation du Conseil Municipal: le 14 Septembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 29 Septembre 1998

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.

Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés:

Conseillers:

Mme Annie COUTUREAU

DELIBERATION D98381

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 1998

Controles et vérifications techniques obligatoires - Appel d'offres

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire
Après examen par la Commission Générale,
Dans l'acte de construire ou dans le cadre de l'entretien des ouvrages, il est nécessaire et obligatoire de mettre en oeuvre des contrôles et vérifications techniques.

Ces contrôles et vérifications concernent plus particulièrement :

- Le contrôle technique construction, concernant la solidité des ouvrages et la sécurité des personnes.
- La sécurité et la protection de la santé des travailleurs sur les chantiers de BTP (Bâtiments et Travaux Publics) conformément à la loi 93-1418 du 31.12.93, au décret 94-1159 du 26.12.94 et au décret 92158 du 20 février 1992

Par ailleurs, des contrôles et des vérifications périodiques sont également obligatoires notamment en ce qui concerne :

- Les installations électriques, l'éclairage de sécurité et les moyens de secours.
- Les installations de chauffage, traitement d'air, gaz et appareils de cuisson.
- Les ascenseurs, portes et portails automatiques.

Il vous est donc proposé de lancer un appel d'offres pour ces différentes prestations (de type "marché à bon de commande").

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer la procédure d'appel d'offres,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Robert LEON

Ordre du jour